



On me vend un véhicule accidenté sans me le dire

Par Saw83

Bonjour,

J'ai acquis un cylindr  125cc chez un particulier d'occasion, le 22/01/24, je l'inspecte et je ne vois rien de particulier, je regarde l'alignement des roues je regarde l' tat des pneu ect... je demande au vendeur si il est tomber ou a eu un accident avec il me dit que une fois il est tomber mais rien de grave car j'avais vue quelque  raflures, donc j'essaye le v hicule le v hicule m'a l'air correct, je l'ach te, je rentre chez moi, le lendemain 23/01/24 je d cide de me balader avec avec je prend unndos d' ne et j'entends un "poc" et d'un coup je sent le vehicule partir vers la droite, je m'arr te et je d cide de regarder ce qui ne va pas,et la je vois une des deux fourche plus haute que l'autre et que la roue avant et vrill  vers la droite, je decide de m'arr ter la et de rentrer chez moi le 23/01/24 je l'am ne chez un garagiste car j'ai peur que le v hicule est un gros d faut, le garagiste l'inspecte et me dit que le v hicule a  t  accident , que il y a des pi ce cas  et que le vendeur est donc dans l'obligation de me rembourser car cela fait moins de 7 jours, je contact le vendeur pas de r ponse 1 fois 2 fois 3 fois je lui envoi un message un peu sal  lui disant de venir me rendre mon argent et de reprendre son v hicule ou bien de faire r parer le v hicule   ses frais,sinon je ferait en sorte de valoir mes droits, il me dit "je vous est vendu le v hicule avec la mention "vendu en l' tat" je veux rien savoir, je lui dit que vous avez eu accident avec et que vous ne pouviez pas le vendre il me r pond "je veux rien savoir vue que y' a la mention" j'ai contact  un avocat, et mon assurance qui me dise que il faut soit faire une d marche au tribunal soit un accord amiable mais le vendeur ne veux rien savoir que dois je faire j'ai un v hicule qui suite au contr le du garagiste est dangereux hors l'or de la vente il ne m'a aucunement  t  mentionn  que le v hicule  tait endommag  et il a m me bricol  pour camoufler les d g ts je pr cise que certain d g t son visible   l'?il mais il faut aller les chercher loins....

Par chaber

bonjour

Pour une vente entre particuliers il n'y a que la solution tribunal comme il vous a  t  pr cis  " j'ai contact  un avocat, et mon assurance qui me dise que il faut soit faire une d marche au tribunal soit un accord amiable mais le vendeur ne veux rien savoir"

Par janus2

que le vendeur est donc dans l'obligation de me rembourser car cela fait moins de 7 jours,

Bonjour,

O  a t-il  t  chercher ce d lai de 7 jours ???

Dans votre cas, il ne vous reste plus qu'  faire valoir le dol pour demander la r siliation de la vente. Le vendeur vous ayant volontairement cach  le gros d faut du v hicule. Attention toutefois   ce que ce d faut  tait vraiment cach  car s'il  tait visible au moment de l'achat, vous n'aurez pas gain de cause.

Autre chose, contrairement   ce que vous a dit le vendeur, la mention "vendu en l' tat" n'a aucune valeur l gale.

Nota : il n'est pas interdit de vendre un v hicule qui a  t  accident  sans en avertir l'acheteur, mais   la condition que le v hicule ait  t  r par  dans les r gles de l'art (jurisprudence).

Par Saw83

Comme je l'ai dit lors de la vente les roues  tait droite donc il a bien dissimul , c'est apr s la vente que celle ci se son d cal , et oui je sais que un v hicule peut  tre vendu seulement si il a  t  r par  or la non.

Par Saw83

Je viens de effectuer aujourd'hui l'expertise du véhicule, l'expert a confirmé la présence de vice caché et de dissimulation des dommages sur le véhicule. Maintenant il faut que j'attends la contre expertise de la partie adverse....

Par chaber

bonjour

Votre expert a été maladroit en ne convoquant pas votre vendeur par LRAR à une expertise contradictoire que certains juges peuvent retenir

Si votre vendeur ne se manifeste pas il vous faudra aller en justice et demander une expertise judiciaire

Par Saw83

Alors si justement l'expert va le convoquer pour justement faire une expertise Avec la contre partie si il decide de demande a un expert de l'accompagner, en faite je suis la démarche protocolaire de l'assurance.